

AVISU CESEC 2026-11¹
AVIS CESEC 2026-11

Rilativu à u
Relatif au

Prugramma di sustegnu di l'ecunumia corsa "risilienza, territorii è inginieria finanziaria"²

Programme de soutien de l'économie corse "risilienza, territorii è inginieria finanziaria"

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu a lettera di presentazione di u 17 di luddu di u 2026 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à **u Prugramma di sustegnu di l'ecunumia corsa "risilienza, territorii è inginieria finanziaria"** ;

Vu la lettre de saisine du 17 juillet 2026 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le Programme de soutien de l'économie corse "risilienza, territorii è inginieria finanziaria"* ;

Après avoir entendu, Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, Président du conseil exécutif de Corse, Président de l'ADEC ;

À nant'à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per a cummissione sviluppu ecconomicu, turisimu, affari suciali, impiegu, è pruspettiva, adunita ghjovi u 23 di luddu di u 2026 ;

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 48

NPAV : 2 (MARCAGGIA ; NAPOLI.A)

Pour : 46

² Rapport AC 2026/E5/171

Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI, pour la commission développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective, réunie le jeudi 23 juillet 2026 ;

***U Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria Marti u 28 di luddu di u 2026, in Bastia
Prununzia l'avisu chì seguita***

Le présent rapport ne saurait être analysé sans un rappel du rôle pivot de l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC), qui fait office de bras armé opérationnel de la Collectivité de Corse en matière industrielle, commerciale et artisanale.

L'année 2025 a constitué un exercice de forte sollicitation pour l'agence, qui a validé plus de 1 000 dossiers d'accompagnement. Cet effort public s'est traduit par l'injection de :

- 10,2 millions d'euros sous forme d'aides directes et de subventions aux entreprises ;
- Près de 8 millions d'euros mobilisés via les divers instruments financiers (prêts d'honneur, avances remboursables, co-investissements).

Ces interventions cumulées ont produit un effet de levier significatif sur l'économie réelle, concourant de manière directe ou indirecte à la création ou à la sauvegarde de plus de 1 700 emplois sur l'ensemble du territoire insulaire, confirmant l'impact déterminant de l'ADEC dans la stabilisation du tissu productif.

Une résilience de surface portée par la dynamique entrepreneuriale :

L'examen des indicateurs macroéconomiques pour l'année 2026 révèle, en première lecture, une situation qui témoigne de la vitalité et de la capacité de résistance des entrepreneurs corses. Le taux de chômage se maintient à un niveau historiquement bas pour la région, s'établissant à 6,8 % de la population active. Parallèlement, la dynamique de création d'entreprises ne faiblit pas, affichant une progression remarquable de +15,3 % au cours du premier trimestre 2026 par rapport à la même période de l'année précédente.

Cette vitalité de l'esprit d'entreprise démontre que la Corse dispose d'un vivier de compétences et d'une volonté d'entreprendre qui irriguent l'ensemble des micro-régions.

Cette résilience apparente occulte des tensions structurelles et conjoncturelles d'une extrême gravité. L'appareil productif corse subit de plein fouet un « effet de ciseaux » particulièrement destructeur pour les marges :

- L'inflation des coûts de production (matières premières, énergie, transports sous l'effet de l'insularité) demeure élevée et grève la rentabilité opérationnelle des structures ;
- Le durcissement global des conditions d'accès au crédit bancaire traditionnel, marqué par la hausse des taux d'intérêt et l'exigence accrue de garanties personnelles, asphyxie le financement de l'innovation et du cycle d'exploitation ;
- La dégradation rapide des trésoreries courantes met en péril la solvabilité immédiate de nombreuses TPE et PME, qui ne disposent plus des fonds de roulement nécessaires pour absorber les moindres retards de paiement ou chocs de demande.

Trois secteurs majeurs, essentiels à l'équilibre socio-économique de l'île, retiennent particulièrement l'attention en raison de leur exposition aux risques :

- Le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) : Pilier historique de la croissance et de l'emploi en Corse, le BTP fait face à une triple crise : contraction drastique des volumes de commande publique et privée, hausse exponentielle du coût des matériaux de construction, et pénurie chronique de main-d'œuvre qualifiée. L'enjeu majeur, validé par les orientations du rapport, réside dans sa mutation profonde et son recentrage vers les besoins fondamentaux de la population résidente (production de logements permanents accessibles, travaux d'infrastructures critiques, et accélération des chantiers de rénovation thermique des bâtiments).
- L'économie de proximité en milieu rural et de montagne : Les commerces multiservices, les petits artisans et les entreprises de service public de l'intérieur de l'île constituent l'armature sociale des villages. Fragilisés par la déprise démographique saisonnière et la baisse du pouvoir d'achat, leur maintien est pourtant la condition *sine qua non* de l'habitabilité du territoire et de la lutte contre la désertification.
- L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : Ce secteur, qui porte des valeurs d'inclusion, d'insertion par l'activité économique et d'utilité sociale, traverse une zone de fortes turbulences. Il pâtit de l'instabilité de ses modèles de financement et, de manière plus aiguë, du désengagement progressif ou du désalignement financier des dispositifs d'accompagnement de l'État, conférant à la Collectivité de Corse un rôle d'amortisseur de dernier ressort.

I/ MUTATION DU CADRE DES AIDES DIRECTES – "U PATTU RISILIENZA È TERRITORIUM"

Face à ce diagnostic, le projet de rapport présenté opère un changement de paradigme en transformant les modalités d'octroi des subventions directes.

L'objectif est d'abandonner les logiques de guichet passives pour aller vers un accompagnement ciblé, conditionné et plafonné à 300 000 € maximum par projet. La nouvelle architecture contractuelle, baptisée "U Pattu Risilienza è Territorii", s'articule autour de quatre piliers opérationnels :

Le dispositif "Risilienza" : le levier des transitions :

Cette mesure s'adresse directement aux TPE et PME saines qui doivent engager des mutations technologiques, structurelles ou environnementales sous peine de perdre leur compétitivité. Les subventions distribuées au titre de *Risilienza* visent à cofinancer les investissements matériels et immatériels liés à la décarbonation des activités, à l'adoption de circuits courts, à l'efficacité énergétique, ainsi qu'à la transformation numérique (automatisation, cybersécurité, outils de gestion intégrés).

Le dispositif "Rinascita" : la réponse d'urgence aux chocs exogènes :

La Corse subit régulièrement des événements imprévisibles qui peuvent anéantir un outil de travail en quelques heures. *Rinascita* est conçu comme un guichet d'extrême urgence, instruit au fil de l'eau avec des procédures allégées. Il s'active immédiatement après la survenue de catastrophes naturelles (inondations, incendies), de sinistres majeurs fortuits ou d'actes criminels de malveillance (attentats, destructions volontaires), permettant de verser des fonds de secours pour hâter la sécurisation des sites, le redémarrage de l'activité et préserver le personnel du chômage technique.

Le dispositif "Ribumbà" : sécuriser le retournement des entreprises fragiles :

Se substituant au dispositif antérieur *U Pattu Ristrutturazioni*, *Ribumbà* cible spécifiquement les entreprises en situation de défaillance avérée ou de sous-performance chronique, mais dont l'utilité territoriale ou le potentiel industriel est réel. L'intervention financière de la Collectivité ne constitue pas un secours à fonds perdus : elle est impérativement conditionnée à la présentation d'un plan de restructuration ou de retournement stratégique viable, validé par des experts indépendants ou s'inscrivant dans le cadre de procédures de prévention ou de sauvegarde judiciaires.

Le dispositif "Impresi Paisani" : sanctuariser la vie économique des villages :

Prenant la suite du dispositif *CRESCE*, la mesure *Impresi Paisani* (entreprises villageoises) introduit une discrimination positive territoriale. Elle est exclusivement réservée aux activités implantées dans les communes de l'intérieur de l'île comptant moins de 1 000 habitants. L'aide publique soutient ici l'implantation, la reprise ou la modernisation des derniers commerces de proximité, cafés-tabacs-journaux multiservices, boulangeries, et ateliers d'artisanat d'art ou de production locale, reconnaissant à l'entreprise rurale une fonction d'intérêt général indispensable à la cohésion sociale de la Corse.

II/ RENFORCER LA SOUVERAINETE ECONOMIQUE DE LA CORSE PAR LA MOBILISATION D'OUTILS FINANCIERS

Face aux contraintes structurelles de l'économie insulaire, la Collectivité de Corse a fait le choix de ne plus limiter son action au seul versement d'aides directes. Pour soutenir les entreprises dans la durée, dynamiser le tissu productif et réinjecter progressivement les fonds publics au sein du circuit économique territorial, l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) a engagé une transition stratégique en développant une ambitieuse politique d'ingénierie financière pour la période 2025-2030.

Cette approche s'appuie sur des outils à effet de levier (prêts, garanties bancaires, prêts d'honneur, fonds de trésorerie et interventions en haut de bilan) conçus pour pallier les défaillances de marché et compléter l'offre bancaire traditionnelle.

Créée par la délibération n° 25/057 AC du 24 avril 2025, cette architecture financière initiale prévoyait une enveloppe de 54 millions d'euros structurée autour de huit instruments prioritaires :

- Un prêt transition (17 M€) ;
- Un instrument de garantie bancaire (13 M€) ;
- Un instrument de trésorerie pour les entreprises (10 M€) ;
- Un instrument de haut de bilan dédié à l'innovation (6 M€) ;
- Un instrument de trésorerie dédié à l'Économie Sociale et Solidaire - ESS (3 M€) ;
- Un prêt d'honneur *Primi passi* (2 M€) ;
- Un prêt d'honneur pour les entrepreneurs exclus du crédit bancaire (2 M€) ;
- Un instrument de garantie ESS (1 M€).

La phase de lancement a témoigné d'une forte réactivité opérationnelle, six de ces huit dispositifs ayant été immédiatement déployés, concrétisant ainsi 85 % de la programmation validée par l'Assemblée de Corse.

Des ajustements pour répondre aux tensions de trésorerie et d'accès au crédit :

Si la programmation adoptée en 2025 constitue un socle solide, l'accélération des dégradations économiques et la démultiplication des sollicitations adressées à l'ADEC imposent une adaptation rapide des paramètres d'intervention. L'année 2025 avait déjà traduit une forte tension avec 1 101 demandes enregistrées ; toutefois, la dynamique observée en 2026 confirme une nette détérioration de la situation des entreprises, avec déjà 778 dossiers recensés sur les premiers mois de l'année. Cette trajectoire anticipe un niveau de besoin inédit pour 2027.

Pour faire face à l'asphyxie financière des TPE/PME, à la hausse des coûts, à l'allongement des délais de paiement et à la crise aiguë subie par des secteurs piliers comme le Bâtiment et les Travaux Publics (BTP), l'enveloppe globale consacrée à l'ingénierie financière est revalorisée pour atteindre 64 millions d'euros. Ce renforcement sera financé à travers le redéploiement de crédits d'intervention et la réutilisation des retours financiers des premiers instruments.

➔ L'instrument de soutien à la trésorerie des entreprises corses :

Pour répondre à l'urgence des entreprises viables dont le besoin en fonds de roulement (BFR) est lourdement impacté par la conjoncture, la Collectivité propose la création d'un instrument dédié à la trésorerie, doté de 10 millions d'euros.

Ciblant en priorité les TPE, PE et PME implantées en Corse et créatrices d'emplois locaux ce dispositif distribuera des prêts à conditions préférentielles. L'objectif est d'injecter des liquidités immédiates pour éviter que des difficultés de trésorerie passagères ne se transforment en défaillances d'entreprises ou en destructions d'emplois.

➔ **Création d'un fonds de garantie bancaire « Primi passi » :**

Parallèlement, l'accès au crédit bancaire s'est considérablement durci pour les créateurs, repreneurs ou très petites entreprises en phase de démarrage, souvent freinés par le manque d'apport personnel, la faiblesse des fonds propres ou l'absence de garanties réelles.

Pour débloquer ces projets essentiels à la vitalité des territoires ruraux et de montagne, il est instauré un fonds de garantie bancaire baptisé « Primi passi », doté de 2 millions d'euros (reprogrammés à budget constant dès le budget supplémentaire 2026). En apportant une contre-garantie publique préférentielle aux banques, cet outil vise à rassurer les établissements de crédit et à déclencher le financement des premiers parcours entrepreneuriaux, venant compléter utilement le fonds de garantie régional plus généraliste soutenu par le FEDER.

➔ **ADEC INVESTÌ : levier structurant pour une intervention financière corse lisible, durable et territorialisée**

Au-delà de l'ajustement des dispositifs, la Collectivité de Corse entend clarifier sa posture stratégique en s'imposant comme un investisseur public de référence aux côtés des acteurs financiers traditionnels.

Afin de mettre fin à la dispersion des dispositifs et d'offrir une lisibilité maximale aux chefs d'entreprise et aux réseaux d'accompagnement, l'ensemble des instruments financiers gérés par l'agence est désormais unifié sous une identité de marque commune : ADEC INVESTÌ.

Cette bannière unique constitue bien plus qu'une simple opération de communication : elle pose le premier jalon technique et institutionnel vers la concrétisation d'une ambition politique majeure, à savoir la création d'une Banque Territoriale d'Investissement de la Corse. Par cet outil souverain, la Collectivité entend maîtriser ses leviers financiers, orienter l'épargne et les capitaux vers ses priorités stratégiques, et bâtir les conditions d'un développement économique autonome, durable et enraciné dans son territoire.

OBSERVATIONS DU CESEC DE CORSE :

Le CESECC prend acte du constat dressé par le Président du Conseil exécutif concernant une dégradation progressive de la conjoncture économique.

Bien que non catastrophique, ce ralentissement frappe de plein fouet des secteurs essentiels : le BTP, l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), la restauration, le commerce de proximité et la filière des exploitants forestiers.

Face à ces vulnérabilités et à la prépondérance des TPE/PME (80 à 90 % du tissu insulaire comptant moins de 10 salariés), **le CESECC salue la mobilisation** de l'ADEC. L'agence réaffirme son rôle pour s'imposer comme un véritable opérateur d'accompagnement, injectant environ 20 millions d'euros par an sous forme d'aides directes et indirectes.

Par ailleurs, **le CESECC valide** la réorientation de l'ingénierie financière via la marque *ADEC INVESTÌ*, dont l'enveloppe globale passe de 54 M€ à 64 M€ grâce à des redéploiements et des retours de fonds, tout en accueillant deux nouveaux leviers : un

instrument dédié au soutien à la trésorerie (10 M€) et le fonds de garantie bancaire *Primi Passi* (2 M€).

D'un point de vue social :

Le CESECC rappelle que 40 % des salariés (31% au niveau national) perçoivent un salaire net inférieur au seuil de bas revenu salarial établi à 15 290 €.

Aussi, **le CESEC alerte** sur les conséquences sociales de la remise en cause, par certaines organisations patronales, de l'Indemnité Régionale de Transport (ITRC) ; initialement négociée à hauteur de 400 €. Un rabot ramenant cette prime à 300 € équivaut à une perte directe de pouvoir d'achat de 100 € par an, pour des salariés déjà durement touchés par la hausse du coût de la vie et des carburants.

Toujours sur ce point, **le CESECC entend** que le Président du Conseil exécutif s'est proposé de faire office de médiateur entre les organisations patronales et les syndicats de salariés pour sortir de cette impasse.

Le CESEC prend acte avec satisfaction de l'engagement formulé par le Président du Conseil exécutif concernant l'organisation et la convocation d'une nouvelle Conférence Sociale dès la rentrée de septembre 2026.

Aussi, **le CESEC préconise** qu'un travail soit immédiatement mené avec l'ADEC pour intégrer explicitement la problématique du pouvoir d'achat salarial et de la prime de transport dans le règlement proposé.

Sur la conditionnalité des aides :

Le CESEC souligne l'importance centrale de la conditionnalité des aides publiques distribuées par la Collectivité de Corse via l'ADEC. Il **recommande** que l'attribution des aides de l'ADEC soit subordonnée au respect d'indicateurs précis.

Octroyer des fonds publics nécessite des contreparties claires et mesurables de la part des bénéficiaires, qu'il s'agisse de garanties sociales ou d'engagements environnementaux.

Le CESECC entend que les aides seront accessibles, en grande partie, via des appels à projets qui contiendront des règles de conditionnalité.

D'un point de vue environnemental :

Le CESECC rappelle l'urgence à engager le tissu économique dans la transition écologique qui va contraindre les entreprises à s'adapter aux effets du dérèglement climatique comme aux nouvelles normes environnementales en vigueur pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le guide des aides prévoyant 8 critères, dont seuls 3 sont requis aujourd'hui pour être éligible, il conviendrait que le critère « s'inscrire dans une démarche significative de transition écologique, numérique et énergétique » se concrétisant par trois choix « significatifs » devienne un pré requis éligible incontournable pour aider les entreprises, notamment, à s'engager sur une nécessaire trajectoire de transition écologique.

Cela non pas comme une contrainte, mais comme un investissement gagnant pour leur avenir.

Ainsi, s'engager dans une démarche de RSE, qui est une intégration volontaire qui consiste à concilier rentabilité économique et impact positif sur la société et la planète, serait un choix significatif, un premier palier vers cette trajectoire et un garant de résilience pour les entreprises.

En corollaire à cet engagement, la collectivité de Corse, via l'ADEC, offrirait un accompagnement en ingénierie et en moyens plus particulièrement en direction des PME ; entreprises ayant le plus de difficulté à appréhender ces évolutions incontournables qui, non envisagées, peuvent conduire à des cessations d'activités.

D'un point de vue plus global :

Le CESECC est inquiet quant au risque de dériver vers une simple "politique de guichet" dépourvue d'anticipation stratégique.

Sur ce point, **le CESEC regrette** le manque d'anticipation et de feuilles de route à long terme concernant les mutations structurelles requises. Injecter des financements sans avoir défini au préalable ce que doit être le BTP de demain (matériaux durables, rénovation énergétique) ou la trajectoire d'un tourisme durable expose la puissance publique à alimenter à fonds perdus des modèles dépassés, et gâcher ainsi des opportunités d'engager les mutations qui finiront par s'imposer.

Par ailleurs, tout en approuvant la volonté de territorialisation, **le CESEC souligne** que le dispositif destiné aux communes de moins de 1 000 habitants ne doit pas être une simple déclinaison d'aides. Une prospective territoriale ciblée en lien direct avec les intercommunalités et les bassins de vie est indispensable pour fonder de vrais projets de développement dans les territoires ruraux.

Par ailleurs, au-delà des volets d'ingénierie financière et de soutien conjoncturel, **le CESECC tient à exprimer une vive inquiétude** face à la mise en place au sein du dispositif *Rinàscita* d'une mesure destinée à venir en aide aux entreprises victimes d'attentats, d'incendies criminels et de destructions de leur outil de travail.

Tout en saluant le devoir de solidarité territoriale et la réactivité de l'ADEC pour éviter le dépôt de bilan de TPE-PME frappées par de tels actes, **le CESECC alerte** avec gravité sur ce que révèle la nécessité même d'une telle intervention publique. Qu'une collectivité soit contrainte de mobiliser des deniers publics et des aides d'urgence pour pallier les conséquences d'actes criminels ciblant le tissu économique insulaire en dit long sur le climat de violence, d'insécurité et de dégradation du contexte sociétal en Corse.

Enfin, **le Conseil soutient** la proposition formulée lors des débats de mettre en place un Observatoire de la commande publique afin de garantir de la visibilité aux acteurs locaux et de fluidifier l'accès des PME corses aux marchés publics.

Le CESEC rend un avis favorable sur le rapport relatif au programme de soutien de l'économie Corse « Resilienza, territori è inginieria finanziaria ».

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI